



De la Pigne au Piment

Journal de la section CFDT des Douanes de Bayonne -15.07.02-

CTP local du 9 juillet 2002

Une gestion façon... Majax !!

...ou comment supprimer douze implantations locales des contributions indirectes (sur les 14 existantes) en concluant la réunion par l'augmentation d'un emploi de l'enveloppe globale des effectifs de la direction de Bayonne qui passe ainsi de 409 à 410 implantés...

Exercice vous en conviendrez qui n'est pas banal et qui a donné lieu de la part du Directeur et de ses experts présents à une volée d'arguments de toutes sortes, mêlant la charge de travail calculée par la DG à celle pressentie localement suivant le cas, la proximité selon les gros opérateurs, différente vous l'aurez compris de celle selon les « petits », la présentation d'un bilan partiel d'activité qui tenait lieu de bilan d'expérimentation, etc ...

Cet ouragan a également emporté sur son passage 1 emploi au SA de Bayonne ainsi que les 2 emplois SU (vacants...) de la subdivision d'Hendaye Extérieur qui ont ...atterri en CO !!

Monsieur DUSSAIN a revendiqué le pari de la suppression des services CI de proximité dans la DR (sauf la RL et le SA de Parentis pour tenir compte de leur localisation géographique) pour mieux « sauvegarder » les emplois douaniers dans la DR de Bayonne !!

***La CFDT s'est bien entendu refusée à cautionner cette option
(voir notre déclaration en pages suivantes)***

Il fallait donc être fieffé « valseur » pour ne pas succomber au tournis en cette après-midi de juillet dans une salle de réunion au mobilier relooké.

Nous n'avons pas manqué de faire remarquer au DR que, contrairement au mobilier, la technique tristement éprouvée de gestion des restructurations par l'administration demeurerait constante. L'expérience nous a prouvé que les suppressions de service et la concentration dans un premier temps des emplois disponibles sont généralement suivies d'une coupe sombre....

Nous craignons à la CFDT que le prix de cette « sauvegarde » très précaire des emplois sera lourd à payer pour l'exercice de la mission Contributions Indirectes.

Il est d'ailleurs très significatif que l'administration se borne à l'évaluer essentiellement par une quantification des recettes fiscales qu'elle induit ?

Quel sera également le prix à payer pour le secteur économique de la viticulture locale et son développement, plus particulièrement pour les petits opérateurs ?

Enfin et surtout, sur les plans personnel et professionnel, *l'addition sera lourde pour les 10 collègues restructurés* dont plusieurs auraient pu continuer à assurer le service public de proximité dans les bassins viticoles.

L'administration, au lieu de pratiquer la politique de la terre brûlée, aurait du y implanter les recettes locales de domiciliation des opérations CI des viticulteurs et des négociants, comme la DG l'avait d'ailleurs prescrit en 2000 pour la création des RLD.

Nous avons eu la désagréable impression lors de ce CTP local d'être bien seuls à défendre cette option face à l'administration...

Il n'est donc pas surprenant que M.DUSSAIN ait confirmé dans ce CTPL le choix fait par son prédécesseur et son adjoint Monsieur BALZAMO, lors de l'instauration de la pseudo expérimentation en novembre 2000.

Toutes les opérations CI seront donc traitées par les CRD de Bayonne, Pau et Mont de Marsan y compris d'ailleurs (sans aucune explication plausible) celles des opérateurs précédemment rattachés au CRD d'Hendaye.

En réponse à la déclaration liminaire CFDT, le Directeur a indiqué qu'une priorité d'affectation dans tous les services des autres résidences de la DR serait donnée aux personnels restructurés.

Il a par ailleurs précisé que des délais pourraient leur être laissés pour répondre à des situations personnelles. Cela nous paraît être la moindre des choses...

S'il s'est engagé à ne pas « pinailler » sur les conditions exigibles pour le versement de l'indemnité exceptionnelle de mutation, M.DUSSAIN n'a pas répondu à notre demande de compensation effective des sujétions réelles imposées aux personnels (frais et temps de transport supplémentaires notamment).

les 4 propositions mises au vote par le DR

1. Implantation des RLD dans les CRD de BAYONNE, PAU et MONT de MARSAN

POUR : Administration
CONTRE : CFDT – CGT – FO

2. Suppression de la subdivision d'Hendaye-extérieur

avec rattachement de la BS de Saint-Jean de Luz à la subdivision d'Hendaye

POUR : Administration
CONTRE : CFDT – CGT - FO

3. Suppression des recettes locales (RL) et des services d'assiette (SA) suivants :

- ***Recettes locales*** de Monein, Oloron, Orthez, Lembeye, Salies de Béarn, Mauléon (pas d'emploi), Saint-Jean Pied de Port, Saint-Palais, Ustaritz, Hasparren (pas d'emploi), Villeneuve de Marsan, Aire sur Adour, Dax (pas d'emploi) et Peyrehorade (pas d'emploi)
- ***Services d'assiette (SA non intégrés)*** d'Orthez et d'Oloron

Soit au total → 12 emplois supprimés

POUR : Administration
CONTRE : CFDT – CGT – FO

**4. Répartition de la nouvelle enveloppe d'emplois implantés
47 AG, 71 CO et 292 SU soit 410 emplois au total (solde + 1)**

Modifications apportées au dispositif actuel:

Division de PAU : CRD Pau passe de 9 à 13 (+ 4)

Division de Bayonne : CRD Mont de Marsan passe de 5 à 8 (+ 3)
Antenne Dax de 3 à 4 (+ 1 A)
CRD de Bayonne de 8 à 11 (+ 3)
SA de Bayonne de 4 à 3 (-1)

CERDOC : passe de 7 à 9 (+ 2)

Personnels AG : passent de 44 à 47 (+ 3)

+ Adjoint au chef divisionnaire à Bayonne et postes LCF et Législation créés à la DR

Résultat des votes sur cette proposition du DR :

POUR : Administration

CONTRE : CGT

Abstention : CFDT et FO

**Pour toutes informations complémentaires n'hésitez pas à contacter les militants CFDT
qui ont participé au CTPL,**

Marie-Claire BRETECHER, Nicole PICAS, Denise SENAC, Michel LARRE et Pierre MONIER.

***La déclaration liminaire CFDT
au CTP local***

Dialogue de sourds, détournement des directives administratives, mépris du service public et particulièrement des petits opérateurs, telles sont les conclusions que nous tirons sur la façon dont est gérée depuis deux ans la « modernisation » des contributions indirectes dans la DR de Bayonne.

Et tout ça pour en arriver à très peu de choses près au projet de réorganisation présenté en mars 2001, dans le cadre du plan Auvigne, par votre prédécesseur M.MONBRUN en ce qui concerne le réseau et les structures de contrôle CI.

Quel gâchis pour le service public de proximité, pour l'assise de la Douane dans les zones viti-vinicoles mais aussi indirectement pour la pérennité de l'emploi en Douanes.

Ce que nous craignons publiquement lors du CTP local du 16 novembre 2000 est arrivé.

L'administration, comme cela était prévisible a réussi sans beaucoup de mal à vider de leur substance le contenu des missions des recettes locales.

Quant à la pseudo expérimentation des RLD que l'administration a décidé d'implanter dans les CRD de Bayonne, de Pau et de Mont de Marsan, vous la justifiez a posteriori aujourd'hui par la communication de statistiques d'activité, qui intègrent d'ailleurs des transferts d'activité prévisibles dès la mise en œuvre de l'expérimentation, sans jamais avoir cherché à justifier cette option par les réalités économiques et professionnelles des secteurs viti-vinicoles.

Par ailleurs le document préparatoire ne fait état à aucun moment de statistiques d'activité pour la RLI d'Hendaye ni pour les SA d'Oloron et Orthez...

Curieuse façon que de présenter le bilan d'une expérimentation, dont la possible réversibilité n'est d'ailleurs jamais évoquée.

L'ensemble de la parité syndicale avait pourtant le 16 novembre 2000 refusé de souscrire à cette expérimentation et souhaité unanimement que la contre-proposition suivante soit examinée :

« La parité syndicale demande d'examiner dans un très proche CTP local l'implantation de Recettes locales de domiciliation dans les bassins viti-vinicoles de l'Irouléguy, du Tursan, du Bas-Armagnac, du Madiran, du Jurançon et du Béarn. Ces implantations de RLD sont pour nous indispensables pour garantir un véritable service de proximité aux opérateurs. Nous souhaitons disposer rapidement de toutes les informations complémentaires nécessaires pour appréhender l'environnement et l'activité économique et douanière sur ces productions. »

Par courrier du 30 novembre 2000, Monsieur MONBRUN nous signifiait une fin de non-recevoir à cette proposition.

En clair, à aucun moment n'apparaissent dans la fiche technique les vraies raisons qui président à cette restructuration.

Pour la CFDT il s'agit d'un démantèlement pur et simple du réseau CI dont l'objectif est de récupérer une quinzaine d'emplois, quelles qu'en soient les conséquences pour les opérateurs mais également pour les agents concernés.

Quant à l'affectation des emplois « libérés » parlons-en ...

Quelle garantie pouvez-vous donner que leur « sauvegarde » par leur rattachement aux 3 CRD concernés passera le cap d'une prochaine révision à la baisse des effectifs implantés dans la DR ?? A notre avis aucune...surtout avec les annonces récentes du nouveau gouvernement sur l'évolution du nombre des emplois de fonctionnaires qui garde le MINEFI en ligne de mire !!

Il ressort des propositions reprises dans la fiche technique que vous nous avez remise pour le CTP local d'aujourd'hui que, dix ans après l'intégration des CI aux Douanes, la boucle est ..quasiment bouclée dans la direction de Bayonne avec la disparition annoncée du réseau local des CI.

Comble de l'ironie, les tâches des recettes locales supprimées vont être transférées aux perceptions sans aucun emploi et ce au motif de « consolider un service de proximité » !!

Souhaitons à nos collègues de la Comptabilité Publique que ce nouveau tour de passe-passe des missions contributions indirectes entre

directions du MINEFI (DGI – DGDDI- CP ...) n'ait pas les mêmes effets néfastes qu'aux Douanes....sur la proximité et l'emploi! !

Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée par ce CTPL pour vous demander Monsieur le Directeur de revenir sur l'implantation des RLD dans les CRD de Bayonne, Mont de Marsan et Pau.

Ce projet est totalement en contradiction avec les objectifs et le cadre fixé à l'implantation des RLD par l'administration dans la note diffusée en 2000.

La direction régionale de Bayonne sera-t-elle quasiment la seule à ne pas domicilier les formalités des opérateurs CI dans les bassins viti-vinicoles ?

Le tissu économique local et la nature des opérations justifient pleinement cette implantation de RLD sur les bassins de production qui existent dans la circonscription.

Contrairement à ce qui a été mis à l'œuvre dans l'expérimentation, il s'agit bien de conforter l'existence d'un service de réelle proximité géographique par une domiciliation large des EA qu'ils soient viticulteurs-négociants ou uniquement négociants. Ces RLD pourraient ainsi continuer à permettre sur place la gestion des opérateurs non domiciliés mais également l'accomplissement des formalités en matière de timbres fiscaux, vignettes automobiles et débits de boissons notamment.

Si vous maintenez votre projet en l'état, ce sera un nouveau coup très dur à tout le secteur rural de la DR de Bayonne pour ce qui concerne le service public mais également porté au potentiel de développement économique dans le secteur de la viticulture.

Nous ne manquerions pas, si tel était le cas, d'alerter rapidement les organismes professionnels mais également les élus locaux concernés de ce nouveau « déménagement du territoire ».

Si quelques collègues pourront trouver dans cette réorganisation l'occasion d'obtenir des résidences convoitées, il n'en reste pas moins qu'elle va pénaliser durement dans leur vie personnelle et professionnelle la plupart des personnels concernés par les suppressions de postes.

En effet, aucun des services dont vous envisagez la suppression ne permet le reclassement à la résidence sur un emploi CO.

La CFDT veillera à ce qu'aucune pression ne s'exerce directement ou indirectement sur les agents concernés. Nous

souhaitons qu'aucune solution ne soit écartée, y compris le détachement dans une autre administration à la résidence s'il était envisagé par quelqu'un.

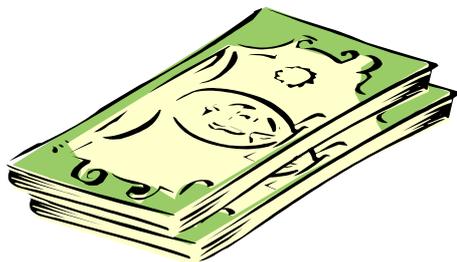
Quant au plan social d'accompagnement dont vous annoncez la mise en place, la CFDT exige qu'il soit de haut niveau afin de prendre réellement en compte toutes les conséquences du reclassement dans un autre service, sans omettre l'adaptation aux nouvelles fonctions.

Ce plan doit aller bien au-delà de l'attribution de l'IEM (même doublée). Il doit compenser intégralement les frais supplémentaires occasionnés par l'allongement des déplacements mais également autoriser la comptabilisation dans le temps de travail du temps supplémentaire consacré au trajet domicile – lieu de travail. Nous attendons que vous donniez un contenu concret à ce plan social dès aujourd'hui afin que les personnels concernés puissent envisager leur avenir en toute connaissance de cause.

Pouvoir d'achat, forte baisse en 2001

Après une décennie de baisse du pouvoir d'achat, puis plusieurs années de quasi-stagnation due essentiellement aux mesures Durafour, les deux années 1998-1999 semblaient marquer une rupture dans la politique de restriction menée pendant 20 ans par tous les gouvernements.

A y regarder de plus près, on s'apercevait vite que cette progression n'était due qu'à une erreur d'appréciation : l'inflation fut ces années-là beaucoup moins élevée que les prévisions qui avaient servi de base aux négociations concrétisées par l'accord 98-99. Et depuis, le gouvernement n'a de cesse de récupérer ce qu'il considère avoir trop versé.



En 2000, une augmentation dérisoire de 0,5 % au mois de décembre, alors que l'inflation est de 1 %. En 2001, il croit les organisations syndicales suffisamment naïves pour accepter des propositions de 1,2 % au total en niveau qui ne se traduiraient par une augmentation en masse des traitements que de 0,9 %.

Deux journées de grève, hélas relativement peu suivies, ne le feront pas céder. Résultat, avec une inflation de 1,6 % en moyenne en 2001, la perte de pouvoir d'achat du traitement net s'élève à 0,7 % sauf pour les bénéficiaires des mesures bas salaires (de 5 points d'indice au salaire minimal à 1 point à l'indice 350).

Et nous voici revenus huit ans en arrière, à un niveau de pouvoir d'achat du traitement net équivalent à celui de 1994, toujours très inférieur à celui de 1980 ! Ainsi :

- si un agent C au 6^{ème} échelon de l'échelle 4 gagnait **100 en 1980**, il gagne désormais **92,7** ;
- si un contrôleur au 8^{ème} échelon gagnait 100 en 1980, il gagne désormais **91,3** ;
- si un inspecteur au 6^{ème} échelon gagnait 100 en 1980, il gagne désormais **87,8**.

A l'approche des récentes élections , l'augmentation de 0,5 %, prévue pour le mois de mars est passée à 0,6 %. Le coup de patin annoncé dans le prochain budget de la fonction publique par le gouvernement sorti des urnes ne manquera pas de nous le faire payer en 2003 !

A suivre de très près...

Comité technique ministériel du 9 juillet

Création d'un recrutement par " spécialités "aux Douanes

Les textes soumis au CTPM prévoient la **création**, en plus des concours habituels, de **concours réservés aux " spécialistes "**aviateurs, marins, motards et réparateurs de véhicules. En contrepartie les lauréats doivent rester 5 années dans leur spécialité. La CFDT a fait confirmer que cette règle des 5 années n'interdit pas de passer un concours en dehors de la spécialité pour obtenir une promotion dans un grade supérieur. Par ailleurs, la CFDT a demandé que soit ouverte une réflexion sur l'accès des motards à la catégorie A.

Vote : Pour administration ; **Abstention** : **CFDT**, FDSU, CGT, FO

Création du " service national de douane judiciaire "

Le futur service regroupera l'ensemble des agents habilités à effectuer des enquêtes judiciaires dont la procédure doit être strictement séparée de celle des enquêtes administratives.

La CFDT a estimé que ce service n'avait d'intérêt que dans la mesure où il permettait d'assurer la pérennité des missions de douane judiciaire. Elle a regretté, à cet égard que les moyens du nouveau service ne soient pas clairement définis et garantis dès sa constitution : locaux, véhicules, informatique, télématique, téléphonie...

La CFDT a également souligné l'attachement des personnels à la transaction en matière de recouvrement. L'administration a répondu sur ce point en assurant que la création d'un service de douane judiciaire séparé mettait justement la transaction à l'abri de tout risque.

Vote : Pour administration : **Abstention** : **CFDT**, FDSU, CGT, FO

Recours en notation CAP locales du 27 juin

Au total **7 recours en notation** ont été examinés le 27 juin 2002 par les trois CAPL à Bayonne (**1** recours en catégorie A, **2** en B et **4** en C).

Parmi eux 3 demandaient la révision des appréciations phraséologiques portées par le chef direct de l'agent ou l'évaluateur.

Vos élus CFDT (Bertrand BERNARD, Michel LARRE et Brigitte LAGUE), présents respectivement dans les trois commissions à Bayonne ont une nouvelle fois dénoncé l'arbitraire et l'injustice du système et réaffirmé les revendications CFDT, à savoir la suppression de la notation et le passage des échelons aux délais réduits pour tous.

Le Directeur a rejeté les 3 demandes de modification des appréciations phraséologiques. Sur les 5 demandes de révision de la note chiffrée (dont une incluant les appréciations), ***une seule a été satisfaite*** pour un collègue Contrôleur de 2^{ème} cl, réévaluation de 5 centièmes de point permettant d'obtenir 1 mois de réduction

Les élus CFDT ont voté contre les rejets de recours proposés par le DR. ***Tout à fait exceptionnellement***, notre élu en CAPL n° 2 a refusé de prendre part au vote sur le recours formulé par un collègue C1 car la rédaction de ce recours le faisait sortir manifestement du cadre de la notation.

CFDT BULLETIN D'ADHESION

Syndicat des Finances des Pyrénées-Atlantiques / Section DOUANES de Bayonne

Je soussigné(e).....

Adresse :

Grade : Indice : Résidence administrative :

déclare adhérer au syndicat des Finances CFDT.

A....., le (signature)

Bulletin à remettre à un militant local CFDT ou à transmettre à Michel LARRE, Recette locale des Douanes, BP 52, 64120 SAINT-PALAIS